Protéger la liberté d'exercice des avocats
Favoriser l'accès a une justice équitable
Développer l'autonomisation des acteurs locaux

AVOCATS SANS FRONTIERES
France

RAPPORT **ANNUEL**
2013

Là où la défense
n'a plus la parole

SOMMAIRE

- MOT DU PRESIDENT d'Avocats Sans Frontières France.....2
- NOTRE ORGANISATION.....3
- NOS MISSIONS

  PROJETS EN AFRIQUE.....4

  Cameroun.....6

  Mali.....8

  Nigeria.....10

  Tunisie.....12

  PROJETS EN ASIE.....14

  Cambodge.....16

  Laos.....18
- LE RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES.....19
- NOS FORMATIONS.....21
- FINANCES ET PARTENARIAT.....23
- LES HOMMES ET LES FEMMES d'Avocats Sans Frontières France.....25

LE MOT DE LA PRESIDENTE

L'année 2013 a été riche en événements et en réalisations pour notre association, elle a vu la continuation de nos projets au Cameroun (dignité en détention), au Mali (respect des droits des personnes privées de liberté), au Nigeria (lutte contre la peine de mort), en Tunisie (assistance à la réforme de l'école des Avocats), au Cambodge (défense des parties civiles devant les CETC) et au Laos (programme de renforcement du rôle et des compétences des avocats).

Nous avons également développé une réflexion sur la gouvernance d'ASF, afin de rendre plus efficaces nos actions.

Enfin, nous avons mis en œuvre des outils pour organiser une collecte de fonds auprès des avocats et des fondations : Il est essentiel pour ASF de disposer de fonds propres, qui nous permettront d'avoir une réelle indépendance financière.

Tout ce travail n'aurait pas été accompli sans les salariés, les bénévoles et les partenaires d'ASF France, les uns et les autres s'investissant pleinement dans les actions que nous menons. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Enfin, nous venons de développer et recherchons des financements pour un nouveau projet ayant pour objectif d'apporter aide et assistance aux personnes homosexuelles et à leurs défenseurs au Cameroun, et d'instaurer un dialogue constructif entre les différents acteurs dans ce domaine : avocats, juges, police, responsables des prisons, média et organisations de la société civile.

Espérons que nous pourrons réaliser ce projet qui correspond aux valeurs essentielles défendues par ASF.

Catherine Mabille
Présidente d'Avocats Sans Frontières France

NOTRE ORGANISATION

Créée en 1998, Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale qui contribue à faire respecter les droits humains fondamentaux.

AGIR AU NOM DE LA JUSTICE ET DE LA LIBERTE

A ce titre, nous assurons bénévolement la défense de toute personne vulnérable et privée du recours à un avocat libre et indépendant. Notre mission consiste également à porter assistance aux avocats et défenseurs des droits de l'Homme menacés dans l'exercice de leur profession.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

Nous intervenons partout dans le monde, dès lors qu'il est nécessaire de soutenir l'État de droit, l'institution judicaire ou le droit à un procès équitable. Nous avons toujours vocation à renforcer les acteurs locaux de la justice et du droit, en répondant à leurs besoins et en agissant à leurs côtés.

NOTRE STRATEGIE D'ACTION

PROTEGER LA LIBERTE D'EXERCICE DES AVOCATS

Fidèle à sa mission originelle, ASF France intervient lorsqu'un avocat subit des pressions liées à sa profession : menaces, incarcérations, assassinat. Au-delà de son statut d'avocat, c'est le citoyen qui est privé de défense et donc de justice. Nous assurons aussi dans l'urgence la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et qui n'a pas accès à un avocat indépendant.

DEVELOPPER L'AUTONOMATISATION DES ACTEURS LOCAUX

Afin de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, ASF France leur apporte une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés particulières. A travers des interventions conjointes sur des dossiers en cours, nous privilégions également le partage d'expérience. Notre objectif est de donner à chaque acteur judiciaire les moyens d'exercer en l'absence de notre organisation.

FAVORISER L'ACCES A LA JUSTICE EQUITABLE

Promouvoir l'accès au droit fait partie de nos priorités, c'est pourquoi nous participons à la mise en place de systèmes d'aide juridique et judiciaire. Dans cette perspective, nous participons à apporter aux plus faibles la protection du droit là où elle n'existe pas : mise à disposition de services juridiques (consultations itinérantes ou sédentaires), renforcement de systèmes judiciaires, sensibilisation de la population et des acteurs judiciaires…

ASF FRANCE EN CHIFFRES

- **Sensibilisation de 250 acteurs clefs** à l'abolition de la peine de mort au Nigéria.
- **Près de 1 000 détenus** ont bénéficié d'une consultation gratuite au Cameroun.
- **256 adhérents:** particuliers & avocats.
- **17 missions** conduites à l'étranger par ASFF.

NOS MISSIONS

PROJETS EN AFRIQUE

CAMEROUN

SITUATION 2013

Si la situation globale en matière de respect des droits humains au Cameroun est inquiétante, le système judiciaire et le milieu carcéral sont le témoin des plus importantes atteintes portées au respect des droits de l'Homme. L'accès à la justice, le respect du procès équitable, l'usage de la torture et les conditions de détention constituent à l'heure actuelle des enjeux majeurs pour le pays.

Selon les chiffres fournis par l'État camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations unies en mars 2010, il y aurait dans les prisons camerounaises, sur un total de 23 196 détenus, 14 265 prévenus en attente de jugement pour 8 931 condamnés.

Projet DIDE « Dignité en Détention: Promotion du respect des règles minimales de droit pour les personnes détenues en milieu carcéral camerounais ».

OBJECTIFS 2013

Le projet a pour but de contribuer à l'amélioration de la connaissance et du respect des règles minimales dues à la personne privée de liberté au sein du monde carcéral camerounais. Notamment à travers des missions d'information dans les lieux de détention auprès des détenus comme des professionnels.

Les missions ont lieu dans les localités de Douala, Yaoundé, Bamenda et N'Gaoundéré.

REALISATIONS 2013

- Visites de prisons et consultations gratuites.
Prés de 1000 personnes détenues dans les prisons de Douala, Yaoundé, Bamenda et N'Gaoundéré ont assisté aux séances d'information et de sensibilisation au cours des visites trimestrielles dans les lieux de détention.

- **Assistance judiciaire et identification de cas « urgents ».**
Les dossiers d'environ 68 personnes détenues parmi les plus vulnérables ont été pris en charge par un avocat du programme.

- Formation des acteurs juridiques.
Environ 130 acteurs juridiques du monde carcéral (personnel pénitencier, officiers de police, magistrats, avocats, greffes) ont reçu une formation relative aux droits des personnes détenues.

FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES

«L'action d'ASF France a eu un impact important dans la communauté de Bamenda. Tous ceux qui sont au contact du détenu, des magistrats jusqu'au garde prisonnier, ont amélioré leur mentalité; ils ont pris conscience que les détenus aussi ont des droits que l'on doit respecter. Jusqu'à présent, l'image qu'on avait véhiculait l'idée selon laquelle quelqu'un en prison était nécessairement perdu; c'est en train de changer. Les gens ont découvert qu'une aide pouvait être apportée aux détenus, ce qu'on n'imaginait pas avant.»

Avocat membre d'ASF Cameroun, bénéficiaire de la formation des acteurs judiciaires en juin 2014 à Bamenda.

« Depuis que j'ai fait la formation avec ASF France, j'ai pris conscience des exigences légales en matière de garde à vue puisque c'est là que je travaille.»

Officier de Police Judiciaire, bénéficiaire de la formation des acteurs judiciaires en février 2014 à Douala.

Déroulement d'une formation des différents acteurs du système judiciaire et carcéral.

PERSPECTIVES

En 2014, les missions de visites de prisons, sensibilisation et formation du personnel judiciaire se rendront dans les villes de Yaoundé, Benda et N'Gaoundére avant de s'achever en juin 2014.

MALI

SITUATION 2013

Le système judiciaire malien, déjà dans une situation précaire, est sinistré depuis le coup d'Etat survenu en mars 2012. L'activité des juridictions du nord du pays est suspendue. Toutes les procédures qui en relevaient ont été attribuées à un tribunal de Bamako et les conditions de détention à la maison centrale d'arrêt sont extrêmement préoccupantes.

De manière générale, le système judiciaire Malien est actuellement en difficulté par manque de moyens, de ressources humaines et de culture du respect des droits. L'ensemble de cette situation conduit à des violations répétées des droits des détenus.

L'effectif de la Maison Centrale de Bamako était en 2013 de **1927 détenus pour une capacité d'accueil initiale de 400 places**.

Projet « Respect des droits des personnes privées de liberté ».

OBJECTIFS 2013

L'objectif du projet est de promouvoir le respect des règles minimales de droit pour les personnes détenues en milieu carcéral.

Le projet s'est déroulé dans les prisons de Bamako, Kati et Kayes.

REALISATIONS 2013

- **Installation et présentation du projet** à différentes parties prenantes, acteurs judiciaires et organisations de la société civile qui ont accueilli favorablement l'action proposée,

- Mise en place des **consultations juridiques gratuites** : *Deux avocats d'ASF France et cinq avocats d'ASF Mali ont assuré des consultations juridiques auprès de 144 détenus et identifié 18 cas de situations abusives dans la ville de Bamako (Maison d'arrêt centrale et prison pour femmes et mineurs de Bollé).*

- **Formation** aux règles minimales garantissant les droits des personnes privées de liberté auprès des acteurs judiciaires du monde carcéral : *16 acteurs de la chaîne pénale ont été formés et sont désormais opérationnels***.**

- **Dialogue** entre les différents responsables des corps judiciaires et prise de résolutions pour l'amélioration des conditions de détention et le respect des garanties prévues tout au long de la procédure pénale.

UNE APPROCHE PROJET INTEGRE

«Ce projet au Mali a pour but de renforcer les droits des personnes détenues et en situation de vulnérabilité. Il est d'autant plus pertinent que tous les acteurs judiciaires rencontrés expriment une réelle volonté d'amélioration de leurs pratiques professionnelles.

Ce projet, complet et intelligent, répond à un réel besoin et a toujours été accueilli favorablement par les institutions, les acteurs de la société civile comme par ses bénéficiaires. Il est raisonnable de penser qu'à l'issue de nos activités fin 2015, il pourrait être déployé dans d'autres régions du Mali, en particulier dans le nord si la situation le permet.»

Françoise BASTIEN, Magistrate, co-responsable du projet Mali

«Dans le cadre de ce projet, on relève les irrégularités de procédure en matière de détention; il s'agit de vérifier que les prisonniers sont détenus conformément à la loi et aux conventions internationales adoptées par le Mali. Si ce n'est pas le cas nous faisons un signalement aux autorités compétentes.
Quant aux formations elles sont destinées à faire prendre conscience aux stagiaires que la procédure est garante de la protection de la dignité humaine. Elles sont suivies par des représentants de toutes les fonctions du secteur judiciaire qui font preuve d'une remarquable implication. Elles sont un succès.»

Jean Claude NICOD, Magistrat, co-responsable du projet Mali

TEMOIGNAGES

« La formation a aidé à faire évoluer ma vision vis-à-vis des autres acteurs de la chaine pénale (OPJ, surveillants…). Le dialogue avec eux a permis de dégager des pistes de solution que nous allons mettre en pratique ensemble. »

Juge, Bamako

« C'est la première fois que je suis entendue par un avocat depuis le début de la détention et la visite d'ASFF m'a permis de retrouver espoir ».

Détenue, prison pour femmes de Bollé, Bamako

Séance de consultations juridiques gratuites en faveur des détenus de la prison pour mineurs et pour femmes de Bollé à Bamako.

PERSPECTIVES

Le projet a été ajusté afin de permettre aux avocats Maliens d'assurer le suivi des dossiers identifiés devant les juridictions maliennes. En 2014, les avocats maliens et français se rendront dans les centres de détention situés en dehors de la capitale.

NIGERIA

SITUATION 2013

En juin 2013, 4 condamnés à mort ont été exécutés par pendaison à la prison de Benin (État d'Edo), marquant la fin d'un moratoire sur les exécutions observé depuis 7 ans.
Le Nigéria compte plus de 1 200 individus dans les couloirs de la mort. Les conditions de détention sont particulièrement inquiétantes et la torture est communément employée tout au long de la chaîne judiciaire.
La situation sécuritaire du pays est instable, notamment dans les Etats du Nord en raison de la présence du mouvement Boko Haram.

Projet SALI « Saving Lives »

OBJECTIFS 2013

Le projet vise à renforcer l'accès aux droits pour les personnes condamnées à mort. Il contribue également aux changements législatifs et institutionnels nécessaires à la réduction du nombre de condamnations à mort au Nigeria, notamment grâce à la mobilisation des principaux acteurs judiciaires et politiques locaux et nationaux ainsi que de la société civile.

Les groupes ciblés sont les avocats, les juges, les procureurs, le personnel des prisons, les policiers, les ONG locales, les medias... Les bénéficiaires finaux sont les prisonniers condamnés à mort ou en attente de jugement et susceptibles d'encourir la peine capitale.

Les actions d'ASF France se déroulent dans 7 Etats : Abuja, Benue, Edo, Kaduna, Katsina, Lagos et Plateau. Elles sont menées en partenariat avec le Nigerian Bar Association (NBA), la National Human Rights Commission (NHRC) et l'ONG Access to Justice.

REALISATIONS 2013

- Formation d'avocats nigérians visant à renforcer leurs compétences en matière de traitement des cas de condamnation à la mort;

- **Aide juridique gratuite** fournie par 7 avocats locaux à plus de 60 de prisonniers, dont 35 ont pu être libérés;

- **Introduction de 2 requêtes devant la Cour de justice de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** concernant des cas emblématiques de prisonniers condamnés à mort;

- **Sensibilisation, renforcement des capacités et diffusion d'outils pratiques à plus de 250 acteurs judiciaires et politiques** au sujet de la peine de mort, du procès équitable, et des conditions de détention;

- **Campagnes d'information** sur les alternatives à la peine de mort , notamment via la participation à des talk shows et à la diffusion de jingles radio.

Le succès des requêtes introduites devant la Cour de justice de la CEDEAO

Affaire Mme Maimuna Abdulmini

Ce premier cas concerne la prohibition de la condamnation d'un mineur à la peine capitale. Maimuna Abdulmumini est une jeune femme ayant été condamnée à mort, puis emprisonnée avec un nourrisson, pour le meurtre présumé de son mari alors qu'elle était âgée de seulement treize ans. La Cour a déclaré en juin 2014 que l'application de la peine de mort à l'encontre de Maimuna, pour un crime commis en tant que mineur, constituait une violation de l'article 6.5 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDCP) auquel le Nigeria est partie.

Affaire M Thankgod Ebhos

Ce deuxième cas concerne le droit d'appel d'une condamnation à la peine capitale. Dans le couloir de la mort depuis 17 ans, M. Thankgod Ebhos avait été condamné par un tribunal spécial instauré par le régime militaire. Dans son jugement rendu en juin 2014, la Cour a ordonné au Nigéria de retirer M. Thankgod Ebhos de la liste des condamnés à mort afin de le prémunir du risque d'exécution alors qu'un recours devant la Cour d'appel de l'État d'Edo est toujours pendant. La Cour a jugé que toute tentative d'exécution avant l'issue de l'appel pendant constituerait une violation de l'article 6.4 du PIRDCP.

LE DEFI DE TRAVAILLER SUR LA PEINE DE MORT

« Le tabou sur la peine de mort au Nigeria était l'un des principaux défis. Notre projet est a contre courant des mentalités Nigérianes. C'était difficile du point de vue de la sensibilisation. Il a fallu rester sur quelque chose de très juridique en démontrant qu'il y a des failles dans le système, dans les procédés juridiques ; que la peine de mort est en effet inefficace et ne diminue pas la criminalité. Il ne fallait surtout pas aller dans les questions morales. »

Cécile OSTIER, Avocate, responsable projet Nigéria

PERSPECTIVES

ASF France compte poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des acteurs judiciaires et politiques en renforçant ses activités de plaidoyer auprès des législateurs et des membres des *Prerogative of Mercy Committees*. D'autre part, l'accent sera mis sur le suivi des décisions de la Cour de la CEDEAO afin de s'assurer que celles-ci soient suivies d'effet devant les juridictions du Nigéria qui doivent s'en emparer.

De plus, ASF France mène des actions au Cameroun tendant à empêcher les traitements inhumains en prisons ainsi que les violations des droits des détenus.

Conférence de sensibilisation, Abuja

TUNISIE

SITUATION 2013

La profession d'avocat, et plus généralement les défenseurs des droits de l'Homme, ont connu une période de dure répression sous le règne de Ben Ali. Depuis la révolution dite « de Jasmin », en 2011, la Tunisie vit une période de transition et tente de réformer son système judiciaire. La formation des élèves avocats apparait comme l'un des enjeux majeurs de ce nouvel édifice.

Désormais, l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat est chargé de: former les étudiants qui ont réussi au concours d'admission, décerner le certificat d'aptitude à la profession d'avocat qui permet l'inscription au barreau et d'enrichir l'expérience des avocats en exercice par l'organisation des séminaires, des journées d'études et des stages pratiques.

Projet « Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocats (ISPA) »

OBJECTIFS 2013

Le projet a pour finalité la mise en place d'un programme de réforme de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA) de Tunis, dans une perspective de consolidation d'un Etat de droit et de la promotion des droits de l'Homme.

L'action a lieu dans le cadre d'un marché de service de l'Union Européenne, en partenariat avec l'ERAGE (École Régionale des Avocats du Grand-Est) et l'HEDAC (Haute École des Avocats Conseils).

REALISATIONS 2013

- Réforme structurelle du personnel de l'ISPA.

- Recrutement et entrée en fonction des cadres, secrétaire générale, directeur des études et chef de bureau.

- Définition des conditions d'admission et des programmes d'enseignement.

> Organisation du concours d'entrée: *Préserver le concours de toutes tentatives de troubles visant à son annulation et assurer le déroulement matériel des différentes phases des épreuves: admissibilité, admission, oral.*

> Préparation d'un nouveau programme de formation,

> Élaboration du calendrier pédagogique harmonisant les formations anciennes et les nouvelles,

- La formation des formateurs,

- La valorisation de la visibilité de l'ISPA et de ses relations interinstitutionnelles.

LA FORMATION AU CŒUR DE L'ACTION

« Ce projet de soutien à l'Ecole d'avocats de Tunisie (ISPA) conduit par ASF France se passe dans un contexte passionnant. En effet, la Tunisie à la suite de sa révolution de 2011 a bénéficié d'un projet d'appui financé par l'UE afin de moderniser le seul centre de formation professionnelle des avocats en Afrique.

La nouvelle Constitution adoptée en janvier 2014 consacre le principe de l'indépendance des avocats en tant qu'auxiliaires de Justice. Grâce au projet, l'école actuellement sous tutelle du ministère de la Justice s'est rapprochée du barreau qui sera amené à prendre une part croissante dans son développement.

Au cours de l'année 2013, le projet a dû mettre en œuvre ses activités alors que le poste de directeur des études était vacant et que quatre directeurs de l'établissement s'y sont succédés pendant l'année.

L'action de l'équipe projet, à laquelle ASF France a associé l'Ecole d'avocats de Versailles (HEDAC) et celle de Strasbourg (ERAGE), a permis de générer un flux constant d'assistance technique dans trois domaines : l'élaboration des nouveaux textes nécessaires à la modernisation de l'école, la mise en place d'une formation des formateurs et la préparation et la mise en œuvre d'une nouvelle programmation pédagogique exclusivement fondée sur une approche pratique de ses matières. La déontologie et les droits de l'homme ont été placés au cœur de la formation durant les deux années de la programmation. »

Catherine MABILLE, avocate et présidente d'ASF France,
Ivan PANEFF, Avocat et coordinateur terrain du projet Tunisie.

PERSPECTIVES

L'ISPA est à présent sur la voie de l'indépendance institutionnelle et fonctionne en harmonie avec le barreau national qui sera notamment étroitement associé à la mise en place d'un programme de Formation continue au profit de tous les avocats du pays dans un nombre croissant de domaines juridiques et non juridiques (gestion, communication, langues, etc.). Cela leur permettant ainsi d'améliorer leur exercice professionnel et leur ouverture à l'internationalisation de la profession.

NOS MISSIONS

AVOCATS SANS FRONTIERES
France

PROJETS EN ASIE

CAMBODGE

SITUATION 2013

En 1997, le gouvernement Cambodgien a reçu l'aide des Nations Unies afin de mettre en place un procès pour traduire en justice les hauts dirigeants Khmers rouges. En 2001, une loi Cambodgienne a créé à cet effet les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) pour la poursuite des crimes commis durant la période du Kampuchéa démocratique (1975 à 1979).

Présente depuis 2003 au Cambodge, ASF France en partenariat avec l'Association du Barreau du Royaume du Cambodge a contribué à la restauration de l'Etat de droit au Cambodge, en réalisant des programmes d'aide judiciaire à destination des personnes vulnérables et de formation des élèves avocats et magistrats aux droits fondamentaux. Depuis mai 2008, ASF France a de plus déployé des moyens humains et financiers considérables afin d'accompagner et les victimes des khmers rouges se portant parties civiles devant les CETC.

Projet « Défense des parties civiles devant les CETC».

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)

OBJECTIFS 2013

ASF France avait pour objectif d'assurer la défense des victimes des Khmers Rouges qui souhaitaient se porter parties civiles devant les CETC, afin de contribuer à long terme à la restauration de l'Etat de droit au Cambodge. Pour cela, elle a mis au service des victimes son expérience dans les juridictions pénales internationales (et des procédures de la *Civil Law)*. Cette action a été réalisée en partenariat avec l'Association du barreau du Royaume du Cambodge.

REALISATIONS 2013

- Représentation et défense équitable des parties civiles devant les CETC.

> **Constitution et suivi de la recevabilité des dossiers des parties civiles.**

Dans le cadre du procès des anciens hauts responsables du régime: Khieu Samphan, Nuon Chea (dossier N°2), l'équipe d'ASF France a représenté 1130 parties civiles. Les réquisitions et plaidoiries finales se sont achevées le 31 Octobre 2013, et le jugement a été rendu le 7 août 2014 (voir encadré).

Les avocats d'ASF France ont rencontré des centaines de victimes, les ont informées et accompagnées tout au long de la procédure.

> **Défense des parties civiles devant les CETC.**

Suivi d'un total de 187 mémoires, décisions, appels, participation à toutes les audiences, débats contradictoires et auditions de témoins. 936 parties civiles se sont rendues aux audiences.

Verdict historique des CETC dans le cadre du procès 002/01

Le 7 août 2014, au terme d'une procédure judiciaire ayant duré près de 3 ans, la Chambre de Première Instance des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) a condamné à la prison à perpétuité Khieu Samphan, ancien président du Kampuchéa démocratique, et Nuon Chea, idéologue du régime Khmer rouge. Les deux anciens hauts responsables Khmers rouges ont été reconnus coupables de crimes contre l'Humanité pour les actes commis entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979.

Les parties civiles, dont le rôle est historique au sein d'une juridiction pénale internationale, ont obtenu les réparations collectives et morales réclamées. En effet, la Chambre a approuvé la mise en œuvre de 11 projets, parmi lesquels l'instauration d'une journée nationale officielle de commémoration, l'édification à Phnom Penh d'un monument commémoratif en hommage aux victimes des évacuations forcées, un projet de témoignages à visée thérapeutique, l'insertion dans un manuel scolaire cambodgien d'un chapitre sur les déplacements forcés de population et les exécutions à Tuol Po Chrey ou encore la publication du nom des Parties civiles sur le site internet des CETC.

Christine MARTINEAU, l'avocate d'ASF France ayant plaidé pour les parties civiles en 2013, était présente lors du prononcé du jugement ; elle a retrouvé de nombreuses parties civiles du groupe soutenu par ASF France, réconfortées par la présence d'un de leurs avocats lors du verdict. Sur place, l'avocate a pu partager l'émotion, le soulagement et la satisfaction des parties civiles devant ces deux condamnations à perpétuité. Les parties civiles lui ont, à cette occasion, fait part de leur reconnaissance pour l'engagement et le soutien d'ASF France.

LAOS

SITUATION 2013

Dans le cadre de la réforme nationale du secteur judiciaire engagée depuis 2007, le gouvernement laotien, appuyé par l'aide internationale, cherche à favoriser l'accès à la justice en renforçant notamment la formation des professionnels de ce secteur (juges, procureurs et avocats). À partir de 2015, une formation commune sera ainsi dispensée dans le cadre d'un Institut national, sous la responsabilité du ministère de la Justice. Dispenser une formation professionnelle de qualité aux acteurs du secteur judiciaire devrait ainsi contribuer au renforcement des capacités et à l'autonomisation des acteurs locaux.

Projet «Renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le système laotien».

OBJECTIFS 2013

Dans le cadre d'une mission confiée par l'Ambassade de France au Laos, ASF France a pour but d'apporter un soutien technique et pratique aux membres de l'Association du Barreau Laotien (LBA) dans le but de renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le pays. En 2013, il s'agissait dans un premier temps de former un pool de formateurs avocats puis de co-former une promotion de jeunes avocats sur plusieurs thématiques .

Aux côtés du LBA, ASF France devait également prendre part aux discussions portant sur la création d'un Institut national de formation conjointe pour les juges, procureurs et avocats.

REALISATIONS 2013

- Installation et présentation du projet.
Lancement de la collaboration avec l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la réforme du secteur judiciaire laotien ;

- **Contribution aux négociations** concernant la définition du cursus du futur Institut de formation ;

- **Organisation d'une session de formation de formateurs** pour 9 avocats laotiens ;

- **Co-formation d'une promotion de 23 futurs avocats** sur les thèmes du rôle de l'avocat, du procès équitable et des Conventions internationales.

CONTRIBUER A LA REFORME DE LA JUSTICE

«Ce nouveau projet nous amène à assister, le LBA (Lao Bar Association) dans le cadre de la création d'un nouvel institut de formation conjointe des juges, procureurs et avocats afin que les avocats laotiens bénéficient d'une formation de qualité non seulement sur le plan technique, mais sur le plan déontologique. C'est pour nous une activité nouvelle. En outre, il faut intervenir dans un contexte politique difficile, dans un pays communiste où certaines règles déontologiques tout à fait essentielles dans notre métier et auxquelles nous sommes habitués ne passent pas facilement. Il a donc fallu utiliser à la fois énergie et diplomatie.

La profession d'avocat au Laos est dans un état préoccupant: il y a seulement 180 avocats pour tout le pays et la plupart d'entre eux ont un niveau juridique très faible. Très peu d'entre eux ont une activité judiciaire. Les meilleurs juristes sont dans la capitale et travaillent dans des sociétés de conseil tournées vers le droit des affaires et non pas vers les personnes en difficulté.»

Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE, Avocat, responsable du projet Laos

PERSPECTIVES

ASF France prévoit de poursuivre son engagement auprès du LBA afin de garantir la qualité du futur cursus de formation professionnelle dispensé au sein de l'institut national mais aussi de renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le pays à travers un soutien technique et pratique du LBA.

RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

HISTOIRE

Le Mouvement Avocats sans Frontières, apparu dès 1992, s'est depuis lors développé et renforcé avec, à compter de 2009, la mise en Réseau de la majorité de ses membres.

Sa vocation première est d'apporter aux plus faibles la protection du droit grâce aux compétences et à l'engagement de ses membres, principalement Avocats mais aussi Magistrats, Juristes ou encore citoyens désireux d'apporter leur concours à l'œuvre commune.

Ces volontaires appartiennent à la grande famille des défenseurs des Droits de l'Homme aux côtés des militants d'organisations dédiées à cette cause, de syndicalistes, de journalistes ou de personnes devenues portes parole des opprimés.

En raison de leur action ils sont trop souvent inquiétés, harcelés, poursuivis, emprisonnés et parfois assassinés. C'est pourquoi le Réseau Avocats sans Frontières a fait de leur défense une priorité.
Grâce à son implantation en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe les 21 organisations membres sont à même d'assurer cette tâche, en étroite collaboration avec les grandes Organisations de défense des Droits de l'Homme.

MEMBRES DU RESEAU ASF

- ASF Brésil
- ASF Bénin
- ASF Cameroun
- ASF Colombie
- ASF Comores
- ASF Congo
- ASF Côte d'Ivoire
- ASF France
- ASF Guinée
- ASF Italie
- ASF Mali
- ASF Mauritanie
- ASF Pays Bas
- ASF Pérou
- ASF Rep. Centrafricaine
- ASF RD Congo
- ASF Sénégal
- ASF Suède
- ASF Suisse
- ASF Togo
- ASF Tunisie

DEVELOPPER LE RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES

«Le but du Réseau est de fédérer les organisations ASF existantes, de promouvoir leur renforcement et leur développement et d'encourager la création de nouvelles Associations, au service des objectifs du Mouvement Avocats sans Frontières, la défense des personnes vulnérables et celle des défenseurs de Droits de l'Homme.

L'affaire Chebeya, en République Démocratique du Congo, est emblématique de ce combat; il s'agit de l'assassinat par la police de son pays d'un militant des Droits de l'Homme et de son compagnon, Fidèle Bazana, le 2 juin 2010; la volonté de faire toute la vérité sur ce crime se heurte à celle du pouvoir d'empêcher la Justice de faire son devoir; en interdisant la mise en cause du Chef de la Police et en menaçant les familles des victimes et leurs Avocats, dont Me François Cantier, qui au nom du Réseau ASF participent aux procédures en cours, avec Me Brahima Koné d'ASF Mali et Me Yare Fall d'ASF Sénégal.»

François Cantier, président d'honneur et fondateur d'ASF France

CAS EMBLEMATIQUE 2013

Mission d'urgence au Vietnam : Maître LE QUOC QUAN,

emprisonné depuis 2012.

Au Vietnam, comme ailleurs dans le monde, de nombreux militants et défenseurs des droits de l'Homme subissent la répression des autorités pour avoir simplement tenus et partagés des propos en faveur du respect de la démocratie, des droits civils et des libertés fondamentales et de l'État de droit.

Me Le Quoc Quan est un avocat et militant catholique vietnamien œuvrant pour la liberté religieuse et politique. Il tient également un blog populaire sur les violations des droits de l'Homme.
Selon les rapports du Barreau du Haut-Canada, Me Le Quoc Quan a été radié du Barreau Vietnamien après son retour des États-Unis en 2007. Depuis cette date, il a fait l'objet d'arrestations arbitraires, de surveillance continue et de harcèlement en raison de son travail en faveur des droits de l'Homme.

Le Quoc Quan a été définitivement arrêté le 27 décembre 2012 et accusé d'évasion fiscale. A la suite de son arrestation, il n'a pu donner aucune nouvelle et n'a pas pu consulter d'avocats durant 2 mois. Sa famille s'est vu refuser le droit de lui rendre visite. La première fois que Le Quoc Quan a pu voir un membre de sa famille fut lors de son procès, le 2 octobre 2013, lors duquel il a été formellement accusé d'évasion fiscale et condamné à 30 mois de prison ainsi qu'à une amende de 1.2 millions de dong (approximativement 50 000 €). Il a fait appel de son jugement.

Le Quoc Quan a souvent été la cible du gouvernement du Vietnam du fait de son travail en faveur des droits de l'Homme. En 2007, après avoir représenté plusieurs victimes de violations de droits de l'Homme, il a été radié du barreau sous prétexte qu'il menait des « activités pour renverser le régime ». Il a été arrêté plusieurs fois pour avoir continué à œuvrer en faveur des droits de l'Homme. En Aout 2012, alors qu'il a été attaqué par des inconnus, Le Quoc Quan a dû être hospitalisé. Aucune enquête n'a été menée par les autorités vietnamiennes.

Le 18 Février 2014, une Cour d'Appel a confirmé la décision du 2 Octobre 2013 à l'encontre de Le Quoc Quan. Cette décision en appel intervient alors que le Vietnam a intégré, en Novembre 2013, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et que l'état de santé de Le Quoc Quan s'est fortement détérioré. Le Quoc Quan avait entamé, avant le procès en appel, une grève de la faim pour protester contre l'interdiction qui lui a été opposé de lire des livres religieux et d'avoir accès à un prêtre.

LES ACTIONS DU RESEAU ASF AU VIETNAM.

Me Le Quoc Quan a été éminemment soutenu par la communauté internationale jusqu'à présent. Un important collectif d'ONG, dont le Réseau ASF est membre, s'est formé afin de soutenir la cause de l'avocat et obtenir sa libération. Le Réseau ASF a aussi mandaté un avocat international sur place afin de suivre le déroulement du premier procès. Celui-ci a été accueilli par les militaires dès son arrivé à l'hôtel et interdiction lui a été faite de s'approcher à moins de 50 kilomètres du tribunal.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation :

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux.

- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) pour les avocats exerçant en France.

FORMATIONS REALISÉES EN 2013

'La défense pénale internationale' - 10-11-12-13 avril à Paris
Natacha FAUVEAU IVANOVIC

'L'intervention d'urgence' - 20-21-22 juin à Paris
Nathalie MULLER SARALLIER et Annie DELAHAIE

'Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme' - 10-11-12 octobre à Paris
Jean-Michel PAULUS et Fabienne TRUSSES NAPROUS

'Développer ses stratégies de défense : Les outils internationaux, une ressource pour l'avocat' - 21-22-23 novembre à Paris
Natacha FAUVEAU IVANOVIC avec Evelyne BOILEAU BRANDOMIR

'Formation de formateurs' (renforcement) - 18 au 20.04.2013 à Toulouse
Marie-José CANTIER-HERRMANN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2014

'Formation de formateurs'
19-22 mars à Toulouse

'Quels outils pour la défense des personnes vulnérables ?'
27-28 mars 2014 à Paris

'La défense pénale internationale'
9-11 avril 2014 à Paris

'La défense d'urgence'
19-20 juin 2014 à Toulouse

'Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme'
9-11 octobre à Paris

'Développer ses stratégies de défense: les outils internationaux, une ressource pour l'avocat'
20-22 novembre 2014 à Paris

Public concerné : avocats magistrats, juristes militant pour la défense des Droits de l'Homme et souhaitant s'impliquer dans nos actions.
Informations et inscription : formations@avocatssansfrontières-france.org ; +33 (0)5 34 31 17 83
horaires : 9h – 12h30 / 14h – 17h30 (samedi 9h – 13h)

Informations et inscriptions

formations@avocatssansfrontieres-france.org / +33 (0)5 34 31 17 83

Horaires : 9h-12h30 / 14h-17h30 (le samedi : 9h-13h).

PARTENARIAT ET FINANCES

ORDRE DES AVOCATS DE :

Agen, l'Ain, Aix en Provence, Albertville, Alençon, Amiens, Ariège, Avignon, Bayonne, Belfort, Béthune, Seine Saint Denis, Bordeaux, Bourges, Brest, Corrèze, Caen, Chalons en champagne, Chambéry, Charente, Chartres, Clermont-Ferrand, Coutances-Avranches, Cusset-Vichy, Dax , Dijon, Epinal, Essonne, Grenoble, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Havre, Lille, Lot, Lyon, Marseille, Meaux, Melun, Mont de Marsan, Mulhouse, Nancy, Nantes, Papeete, Paris (fondation), Poitiers, Pyrénées Orientales, Quimper, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Saint-Pierre de la Réunion, Strasbourg, Tarn-et-Garonne, Thonon-les-Bains, Toulouse, Tours, Valenciennes, Versailles. Conférence nationale des bâtonniers.

ORGANISMES INSTITUTIONNELS :

Agence Française de Développement, Coopération des Pays-Bas, ERAGE, EuropeAid, Fond de dotation du barreau de Paris, Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, HEDAC, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, Organisation Internationale de la Francophonie, Cabinet du Premier Ministre, Canadian High Commission, Ambassade de France au Laos.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Conseil Régional Midi-Pyrénées, Mairie de Toulouse

ENTREPRISES & MÉCÈNES PRIVÉS :

Association des élèves avocats de Lyon, Charity Aid Foundation, Clifford Chance, Congrégation Divine Providence, Dalloz , Juris'Cup, Sharp

FINANCES

Variation du budget entre 2012 et 2013 : -35,11%

RÉPARTITION DES CHARGES 2013

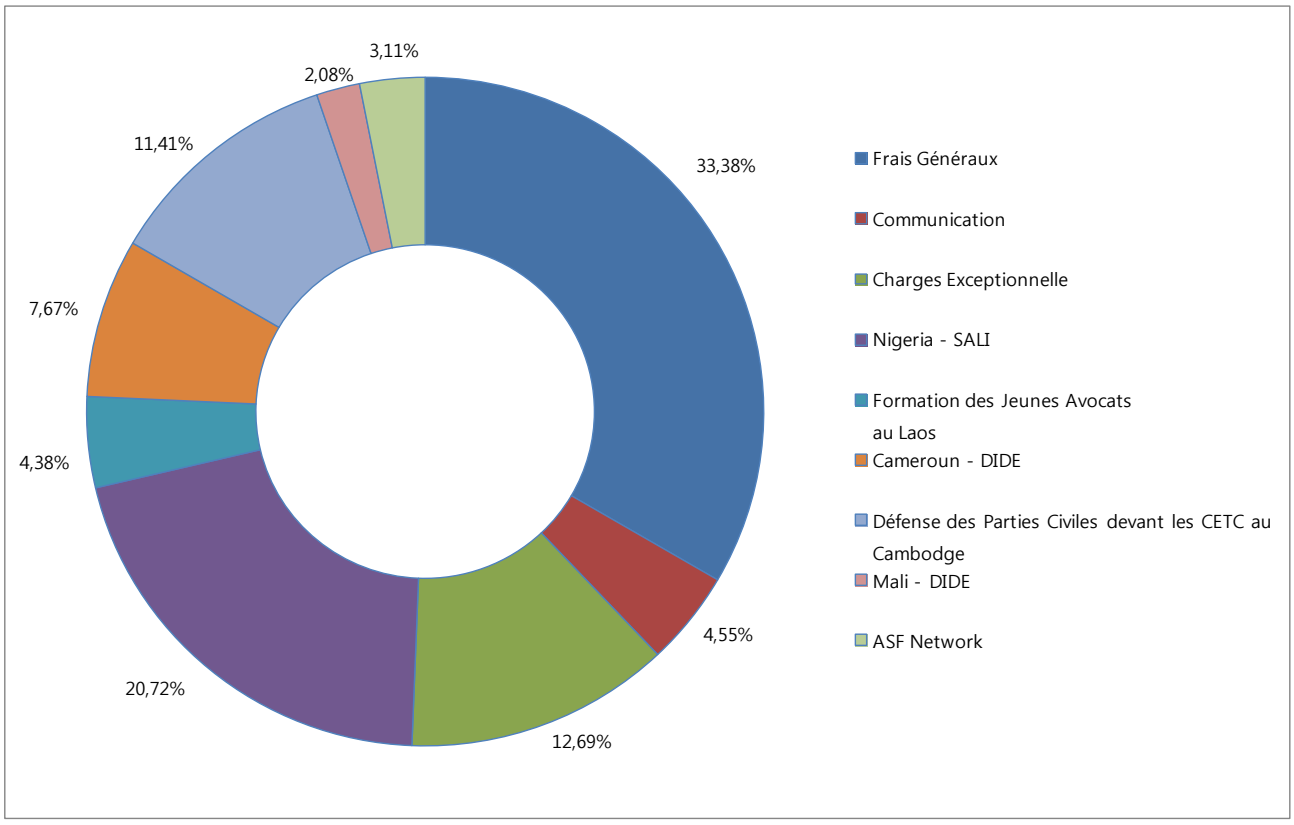

BAILLEURS ET FINANCEMENTS 2013

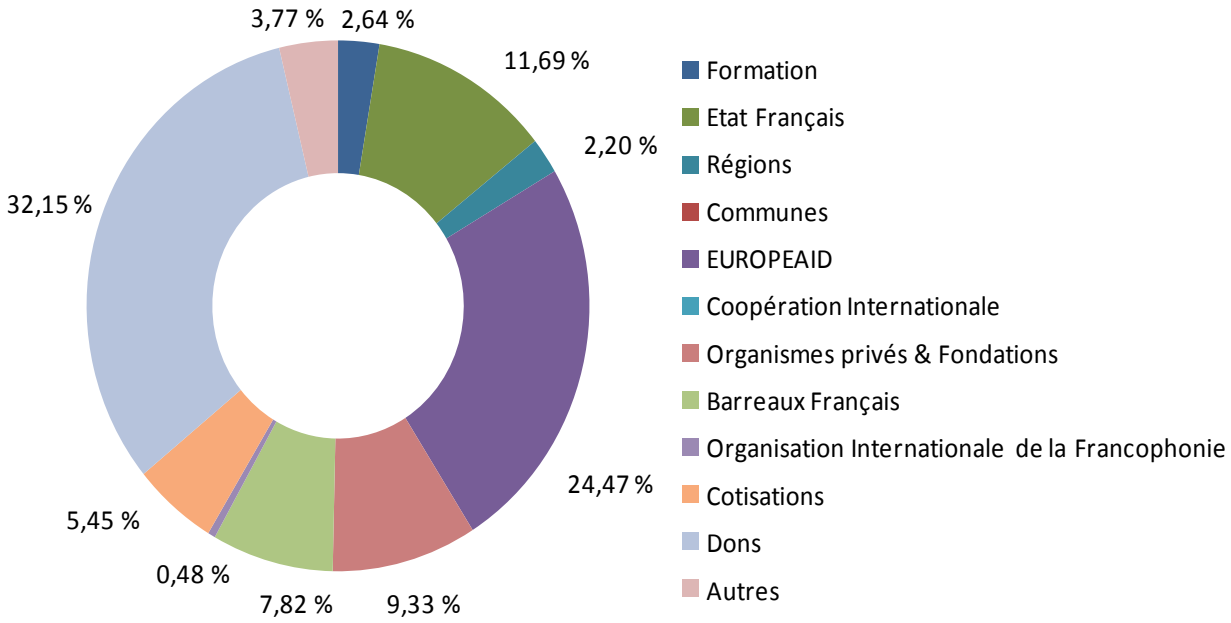

LES HOMMES ET LES FEMMES D'ASFF

LE BUREAU EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE
Catherine MABILLE
Barreau de Paris

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Ferdinand DJAMMEN NZEPA
Barreau de Toulouse

TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE
Isabelle DURAND
Barreau de Toulouse

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CANONNE – Barreau d'Aurillac, François CANTIER, Président d'Honneur et Fondateur – Barreau de Toulouse, Pierre-Frédéric DEGON – Barreau de Paris, Annie DELAHAIE – Barreau de Balma, Laure DESFORGES – Barreau d'Epinal, Nicole DUMAS – Barreau de l'Ariège, Françoise GAUTRY – Barreau de la Corrèze, Martine JACQUIN – Barreau de Paris, Charlotte LEVI – Barreau du Tarn-et-Garonne, Jacques MAISONNEUVE – Barreau de la Corrèze, Jean-Sébastien MARIEZ – Barreau de Paris, Christine MARTINEAU – Barreau de Paris, Philippe MORICEAU, Ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bayonne, avocat au Tribunal Pénal International pour le Rwanda, à la Cour Pénale Internationale et au Tribunal Spécial pour le Liban - Barreau de Bayonne, Nathalie MULLER – Barreau des Hauts de Seine, Cécile OSTIER – Barreau de Paris, Elisabeth RABESANDRATANA – Barreau de la Rochelle, François ROGER – Magistrat honoraire, Ghislaine SEZE – Barreau de Bordeaux, Fabienne TRUSSES NAPROUS – Barreau de Tarbes.

L'ÉQUIPE DU SIÈGE

Hugo JOMBWE puis Nils ROCKLIN - Directeur, Emeline BARDON - Secrétaire de direction, Julie CATEAU - Coordinatrice des projets Afrique, Séverine LACROIX puis Sophia LAMSIYAH - Coordinatrice des projets Asie, Anne LUTUN - Coordinatrice du Réseau Avocats Sans Frontières, Alexandre CROIZIERS de LACVIVIER - Gestionnaire financier, Rémi BACQUE - Webmaster

STAGIAIRES: Gabriela ANTUNES, Cédric APERCE, Aaricia BOUDART, Marine FARSHIAN, Marlène FOLIOT, Pina LIONGO, Giacomo MONTI, Marie MORETTO, Laurence ROSENZWEIG, Gaëlle-Mai SIMON, Sylwia WINIARSKA

ACTEURS TERRAIN:

CAMBODGE : Alice RONDOT - Responsable de mission, Christine MARTINEAU - Avocat international permanent, Sovannary MOCH - Avocat, Mengky KIM - Avocat, Schamroeun SAY - Juriste, Sengdy HING - Juriste traducteur, Thida SREY - Secrétaire administrative.

CAMEROUN : Patricia NDJANDJO - Coordinatrice de projet, Louise NDOUMBE - Assistante administrative et comptable.

LAOS : Somchine PHANNARATH - Assistante administrative et comptable, Pivath VORACHAK - Avocat référent.

MALI : Youssouf DAO - Coordinateur de projet

NIGERIA : Angela UWANDU - Responsable de mission, Kolawole OGUNBUIYI - Avocat principal, Olurotimi SHADA - Responsable financier, Obiora DIRU - Logisticien, Amarachi OBINNA-NNADI puis Esther AKPA - Chargée de communication, Oluwabamidele AYANDA - Webmaster, Cyril ABULU, Noah AJARE, Safi BARAU, Mathew IDOKO, Patricia IYOMON, Abiodun ODUSOTE, Vincent SOLIGBO, Lydia Eniola UMAR - Avocats relais.

TUNISIE : Ivan PANEFF - Coordinateur de projet, Fethi BOUABOURA - Assistant.

ACTEURS BÉNÉVOLES

PROJET CAMBODGE :

Martine JACQUIN - Responsable projet, Philipe CANONE, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Ferdinand DJAMEN, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Françoise GAUTRY, Martine JACQUIN, Daniel LOSQ, Christine MARTINEAU, Barnabé LEKUIE, Elisabeth RABESANDRATANA, Fabienne TRUSSE-NAPROUSE

PROJET CAMEROUN

Charlotte LEVI - Responsable projet, Karine COMBEMOREL, Annie DELAHAIE, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Marie Dominique FLOUZAT-AUBA, Charlotte LEVI, Isabelle DURAND, Francoise FRAIGNEAU, Anne VIDAL.

PROJET LAOS:

Responsable : Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE

Evelyne BOILEAU BRANDOMIR, Isabelle BROCHOT, Annie DELAHAIE, Laure DESFORGES, Hélène DIRIBARNE-SOMERS, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Nicole DUMAS, Isabelle DURAND, Natacha FAUVEAU-IVANOVIS, Marie-Dominique FLOUZAT AUBA, Françoise FRAIGNEAU, Francoise GAUTRY, Marianne LAGRUE, Marie Christine LONGY DEGUITRE, Daniel LOSQ, Christine MARTINEAU, Philippe MORICEAU, Nathalie MULLER SARALLIER, Alix PIQUEPAL, Vincent RICOULEAU, François ROGER, Ghislaine SEZE, Fabienne TRUSSES, Anne VIDAL.

PROJET MALI

Françoise BASTIEN-RABNER et Jean-Claude NICOD - Responsables projet, Mathilde BOUDOU, Monique FAUVEL, Jean-Pascal JOUTEUX, Marie Thérèse LEPRETRE, Elsa MARKARIAN, Elisabeth RABESANDRATANA, François ROGER, Noélie ROUCHY, Isabelle VERSCHUEREN

PROJET NIGERIA:

Jean-Sébastien MARIEZ et Cécile OSTIER - Responsables projet, Mathilde BOUDOU, Mechtilde CARLIER, Marion CHAHUNEAU, Pierre Frédéric DEGON, Marine FARSHIAN , Virginie LEFEBVRE, Pauline LOISELEUR de LONGCHAMPS, Catherine MABILLE

PROJET TUNISIE :

Catherine MABILLE et Yvan PANEFF - Responsables projet

LES HOMMES ET LES FEMMES D'ASFF

FAIRE DES DROITS DE L'HOMME UNE REALITE POUR TOUS

« Avant de rejoindre ASF France en 2009, j'ai toujours été passionnée par les droits des personnes calomniées et marginalisées en raison d'une position perçue comme inférieure dans la société. J'ai toujours été passionnée par l'idée de veiller à ce que les droits de l'homme ne soient pas de simples mots inscrits sur des pages de revues académiques ou de manuels mais à que ces mots soient une réalité pour tous.

C'est cette passion qui a défini mon chemin et m'a amené à devenir une défenseuse des droits de l'homme. C'est cette même passion qui m'a conduite vers ASF France que j'ai perçu comme un véritable moyen de faire changer les choses et comme une excellente plateforme me permettant d'exprimer ma passion. Jusqu'à ce jour, mon expérience et mon travail pour ASF France m'ont permis de prendre conscience encore plus clairement qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes. Des voix faibles et presque muettes qui doivent être reconnues et soutenues par des groupes de personnes qui ont l'expertise, le savoir-faire et l'engagement pour les défendre. »

Angela Uwandu, Chef de mission au Nigeria depuis mars 2013.

FORMATEURS BÉNÉVOLES :

Evelyne BOILEAU-BRANDOMIR, Annie DELAHAIE, Hélène DIRIBARNE SOMERS, Natacha FAUVEAU IVANOVIC, Philippe MORICEAU, Nathalie MULLER SARALLIER, Jean-Michel PAULUS, Fabienne TRUSSES NAPROUS.

BÉNÉVOLE ÉVÈNEMENT:

- Ghislaine SEZE

AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
A BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.
C'est uniquement grâce à votre soutien, qu'ASF France peut déployer de nombreuses actions visant à renforcer l'État de droit, lutter contre l'injustice, renforcer les acteurs judiciaires et sociaux.
Pour agir à nos côtés et contribuer à financer nos actions, vous pouvez choisir de nous accompagner avec un don ponctuel ou régulier. Quelle que soit sa forme, votre aide nous est indispensable !

VOS AVANTAGES FISCAUX
Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU
-66% du montant de votre don.
Votre don de **100 euros = 34 euros**
après déduction

IMPÔT SUR LES SOCIETES
-60% du montant de votre don.
Votre don de **300 euros = 120 euros**
après déduction

Envoyez votre don à
Avocats Sans Frontières France
8 rue du Prieuré – 31000 Toulouse
ou faites dès maintenant votre don en ligne :
Avocatssansfrontieres-France.org

Quand la défense n'a plus droit à la parole,
C'est l'ensemble des droits humains fondamentaux qui est bafoué.
Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !

Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations
N° SIRET: 420 273 203 00042 _ N° APE: 9499 Z

Avocats Sans Frontières France
8 Rue du Prieuré
31000 Toulouse - France
Tél: +33 (0)5 34 31 17 83
Fax: +33 (0)5 34 31 17 84
info@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org

AVOCATS SANS FRONTIERES
France